A. Studens

Académie de Toulouse

Département de la Haute-Garonne

Commune de Régades

J. Grand, Instituteur

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE
HAUTE-GARONNE

Br
4°
478

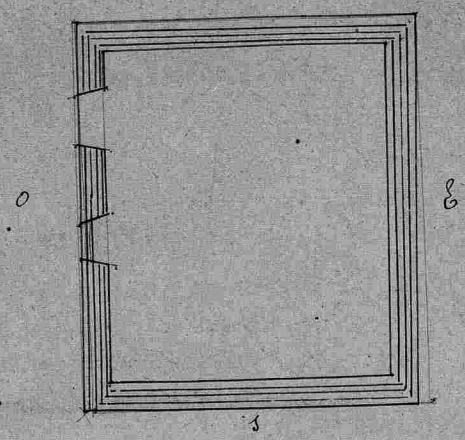
n
o
e
s

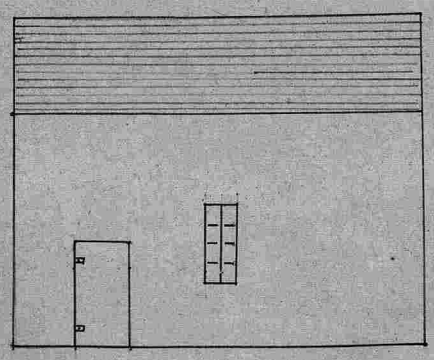

Commune de Régades. I

Site

La situation du village de Régades est désagréable au premier abord parce qu'il se trouve à la base de monts de 150m. de hauteur, tant du côté du N que du côté de l'Ouest du S; seulement ces derniers sont séparés par un défilé assez étendu communiquant avec Paysous et par où coule l'eau du Ruisseau. A cette espèce d'encaissement, s'ajoute l'absence de toute route même d'intérêt commun. Elle communique pourtant avec les 3 communes limitrophes (Aspret au N, Encausse à l'E et Paysous à l'O) par des chemins aisés et bien entretenus; il n'y a de pénible communication qu'avec Paysous (hameau de Saureterre) au N-O et Cabanac au S, des 2 autres communes limitrophes.

Mais en compensation on jouit ici d'un printemps presque éternel, à cause des monts qui l'abritent contre tous les vents froids et chauds. L'E. est le seul point qui, à la fois est comme un soupirail donnant entrée au vent du levant, et d'un aspect ravissant à cause de la vue qui s'étend à plus de 6 lieues.

Etendue

Son étendue du N au S est de 2 200 mèt, et celle de l'E à l'O. de 2300 et d'une superficie de 362 hectares; sa distance au chef lieu de canton et d'arrondissement à la fois est de 9 kilom, et de 98 kilom au chef lieu de département.

carrières de roches

Le carbonate de chaux est la seule roche de la localité qu'on exploite chaque année pour faire de la chaux, non seulement dans la localité même mais encore à Encausse, en nombreuses carrières fournissant de la pierre à bâtir pour les communes d'Encausse, de Paysous et Aspret. Anciennement et jusqu'en 1840, cette roche était l'objet d'une autre industrie importante.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE HAUTE-GARONNE

curiosités naturelles

Comme curiosités naturelles, il faut citer 2 excavations très-profondes dans les monts du N. l'une dite Uto de chaï, dans laquelle il y a quelques années, un petit chien tomba; la chienne mère s'y lança à l'instant, et tous deux disparurent à tout jamais, ce qui prouve que c'est un abîme ou qu'il n'y a pas d'issue; tandis que dans l'autre, dite Pont d'Eden, où il y a quelques années aussi, un taureau animaux tomba un chien qui alla sortir à 150 mèt ou 200 mèt dans un bas fond, par une issue formant cisterne à sec. Dans cette excavation, on aperçoit, à peu de distance de l'ouverture dans les rochers, des ciselures formant des fenêtres, des tables, &. Les anciens prétendent que cette dernière était habitée par les hommes, et qu'on y a vu des tessons de poterie; mais ce n'est guère admissible parce qu'on ne peut y descendre qu'avec des cordes, et ensuite comment habiter sur des précipices, car, en y jetant des pierres, il y en a qui résonnent pendant quelques minutes de bon qu'on les lance d'un côté ou de l'autre.

sol

Le sol unique est calcaire, il est riche et donne un pain savoureux et un vin supérieur à celui des communes limitrophes.

cours d'eau et crues

Le seul cours d'eau qui arrose la commune est le Roussée, qui prend sa source à Genos, traverse Saucetesse et Rafistanx, d'un débit moyen de 6 hectolitres par minute et qui étable à peu près partout, sauf pendant l'hiver, sans cavaisse que celle des 2 sources communales, est potable; ses crues, quoique fréquentes, ne sont pas redoutables surtout ni bien préjudiciables dans la commune parce que son parcours est assez encaissé par les hauteurs; ce qui atténue aussi les dangers, c'est que des eaux dans un parcours de 300 m^ts, sont réparties dans le ruisseau et dans un canal d'arrosement qui alimente en même temps le moulin. Cependant une supplique des habitants de Régades à Nos Seigneurs et Messieurs de l'honorable et respectable assemblée de Murat, fut faite vers 1780, pour exposer que depuis 80 ans leurs terres sont emportées par l'inondation. Mais rien une attestation plus authentique qu'anciennement les pluies et les neiges étaient rares, dans le rapport du 18 g^bre 1770 fait par M. Soucé, expert nommé par M. de Lasseve de Perron, subdélégué de l'intendance d'Auch, pour estimer des dommages occasionnés dans les arbres et dans les bâtiments, par un ouragan survenu dans la nuit du 7 g^bre 1770. Vers 1820, une autre inondation eut lieu et submergea le village dans un moment, enleva le char d'une grange et l'alla déposer au pied du village entre des arbres. Une autre plus fréquente, disent des personnes qui ont été témoins oculaires de ces 2 orages, eut lieu vers l'an 1845, qui causa de grands ravages dans les terres, parce qu'étant par le N, où poussent beaucoup d'herbes inutiles sont entraînées; une chaîne fut arrachée à place et se retrouva embarrassée dans les branches au bout d'un pommier situé dans le verger de M. Lasserre, vers le milieu du village. Nous arrivons ensuite à celle du 28 juin 1875, qui fut moins terrible, ensuite à celle plus unique encore du 22 juin 1879; mais qui fut pour Aspret la plus terrible dont mémoire d'homme ait jamais fait mention. Nous finirons avec l'ouragan de nuit et de grêle et orage du 8 g^bre 1881, qui abattit quantité d'arbres fruitiers, en mutila un plus grand nombre et en laissa aucun sans les détériorer. Aspret fut traité de même, sauf la grêle.

M. de Lasserre Pierre

salité, altitude

Non-seulement les lacs, mais même les mares et les moindres marais sont inconnus à Régades, ce qui explique, comme il

on l'a déjà dit, que toutes les eaux de Regades sont potables. Le seul Désir à émettre est celui, qu'à côté de si précieuses eaux s'en adjoigne de thermales. L'altitude de Regades est de 866 mètres. Ses vents, ainsi qu'il en a été question plus haut, sont légers, car nous n'avons à mentionner que ceux du 7 9bre 1790 et du 8 7bre 1881; ses pluies de même sont peu préjudiciables et peu fréquentes.

II

population hameaux

La population, d'après le recensement de 1881, est de 210 habitants, chiffre qui tend à baisser à cause des voyageurs qui s'établissent dans la capitale. La commune est agglomérée et ne forme pas de hameaux; 2 maisons seulement portent le nom, les 2 de Las Vignes qui sont à 150 mètres du village et comptent 8 habitants, et celle du moulin qui est à 300 mètres du village, où 2 hommes seulement restent pendant le travail de la meunerie. Et c'est le reste du village est bâti de chaque côté du chemin, qui va de N-E au N-O, formant un effectif de 56 feux.

municipalité fonctionnaires culte, perception poste, revenus

La municipalité se compose de 10 membres, parmi lesquels sont élus un maire et un adjoint. Les autres fonctionnaires communaux sont: un garde champêtre, un garde com.al suidant, comme centre des 8 villages qui l'avoisinent c'est-à-dire Sagsaus, Regades, Aspret, un mandataire ou tambour officiant, un fossoyeur-carillonneur, un secrétaire de mairie. Le culte catholique est desservi par M. Bruno, prêtre, jusque vers 1845, la perception des impôts était à Laurebière; actuellement elle est à St-Geniez, et c'est là que chaque contribuable doit aller acquitter ses impôts, la commune n'étant pas comprise dans les tournées que le Percepteur est tenu faire. Du chef-lieu d'arrondissement aussi pour le facteur qui, après Aspret, dessert Regades, Espeteau et Riencazé. La taxe du centime est de 34 pour les propriétés non bâties. Comme revenus, la commune ne perçoit qu'une ferme de chasse de 50f annuellement, et après chaque période de 25 ans, la vente de ses coupes extraordinaires de bois de 9 ha. de réserve.

III

productions animales végétales

Comme productions, l'élève des animaux (veaux, génisses, porcs, cochons gras, agneaux, volailles, quelques ânes et poulains) de celles-là s'ajoutent celles des sources et belles châtaignes; des bons fruits, abricots, pommes, poires, cerises, pêches, figues, noix, les oeufs, les pois, les fèves. Il s'y récolte assez céréales de maïs, de haricots, de pommes de terre, de citrouilles, de navets, d'ail, d'oignons et de choux. Le lin est la seule plante textile cultivée, suffisante à peine pour le ménage, tandis qu'il y a 30 ans à peine, on en cultivait pour trames, le lin pourvoyait à toutes les exigences non-seulement de la ménagère, mais encore pour diverses confections en usage exclusif pour la saison d'hiver. Il était autrefois une industrie de peu de petite importance qui n'était pas rare qu'annuellement la bourse d'étrangères vînt porter

de chaque famille de 100 à 150 f. rendement d'un, renommé pour sa bonne qualité production et son indiscutable solidité. Voici conclure d'où : que l'industrie actuelle ne peut tenir à tel prix qu'elle défie toute concurrence provenant de la culture du lin, à cause de la main d'œuvre étrangère qui absorbe tous les bénéfices. Comme jardinage, la betterave, la carotte et la betterave font défaut. Il manque aussi actuellement le riz, mais on y remédie progressivement par la plantation de rizières hasses où l'oïdium est combattu par le sarclage, et dans lesquelles le pétillonna n'a pas encore sensiblement fait de ravages. Le fourrage se range après le riz, comme produit faisant défaut : mais les prairies sont ménagées pour s'approvisionner dans les pays étrangers parce qu'on n'ignore pas que la nécessité d'élever dépend du bon entretien de l'espèce. On remédie tant que faire se peut depuis peu à cette nécessité, en convertissant, non sans grandes difficultés, des champs en légumières. Le blé, la pomme de terre et le maïs sont les principales cultures. On sème le blé après la récolte du maïs ou de la pomme de terre, après un labour ordinaire, et vice versa, hersage ordinairement, ou après la récolte du lin ou des fèves, après aussi un 1er labour de défonçage ou de déchaumage et vice versa, hersage suivant les circonstances ; d'un second labour d'ameublissement au double point de vue de faire détruire les mauvaises herbes par la chaleur et favoriser la germination des autres plantes salissantes à la suite de quelque pluie. La pomme de terre et le maïs se sèment après un 1er labour de déchaumage toujours suivi d'un hersage et fumure, ou simplement après fumure sur le trèfle incarnat, dit fourrage, et réciproquement, ce qui constitue la rotation biennale. Les jachères sont inconnues et avec juste raison, attendu qu'avec une charrue et légère fumure on fait produire une seconde récolte.

Bois — La sylviculture est des mieux entendues et des mieux pratiquées. D'abord les bucherons passent pour les plus renommés du canton pour la force et la force. Je ne dois me taire sur la valeur des femmes, dont la renommée est passée en proverbe dans les fagotes ; elles sont en outre les meilleures exploratrices du bois fourré pour en étaquer les rames qu'elles vendent bien pour les treilles et les espaliers des vignes, et tel point que communément chacune d'elles fait entrer dans la recette de la famille une somme de 50 à 100 f. : cette industrie encore est passée en proverbe que femme. Les jeunes taillis sont visités bien gardés par le préposé communal et leur entretien se fait en bois de nettoyage, soit par abus de chasse ou par passage ou pâturage illicite, mais les taillis vers leur 18e année, soit trié, c'est-à-dire débarrassés des passes sans vigueur ou difformes ; nettoyés aussi des épines et autres essences non productives pour le commerce ni pour le bon chauffage ; les taillis deviennent alors taillis composé, c'est-à-dire propre à donner de vigoureuses passes de balivaux pour devenir de grands arbres, et à fournir aussi du bois taillis pour le chauffage. Voici les essences de bois dans la classe de croissance : le chêne, le châtaignier, le hêtre, le tremble, le coudrier, le charme, le tilleul, essences — l'aulne, l'orme, le frêne, le saule. — Il y a 18 ans qu'on reboisa la crête d'une montagne reboisement

au N. on plantait du sapin, une autre coupe de 8 hectares en terrains qui ne produisaient qu'un faible parcage, est donnée en bois très-rigoureux; une autre coupe attenant à cette dernière au N.E. de 7 hectares, par le moyen du recepage et de la dépense du parcage des animaux, a donné pour la 1re fois, un peu plus de 2 coupes affouagères, celles de 1881 et 1882 et enfin ⅓ de celle de 1883. La commune se propose de vendre complètement le reste de cette forêt vers le S.O.

produits. — Les menus produits des forêts sont débités au chef-lieu d'arrondissement et ailleurs en fagots et en bois à canne pour le chauffage; les gros produits en bois d'industrie pour les constructions

régime — Le régime forestier, dont la surveillance est confiée à un garde, dépend de la 18e conservation, de l'inspection générale de St Gaudens, de la brigade de Miramont.

chasse et pêche — La chasse comme la pêche est nulle dans la commune quoique il y ait quelques truites, des goujons, du poisson blanc, dit siège et des écrevisses. A l'époque des seigneurs féodaux, la pêche, dit-on, était prohibée du 1er d'Avril au St Jean chaque année. Aussi suffisait-il, à cette époque, pendant la nuit, de jeter simplement sa chemise en forme de sac dans le courant, et de tracasser le poisson, autour avec une perche, pour en retirer pleine de belles truites. Il y a aussi quelques lièvres et quelques perdreaux, mais qui deviennent pour la plupart la proie des renards, des blaireaux, des chats tant sauvages que domestiques.

usines — Comme usines il n'y a que le moulin qui dessert le village, et une partie de village d'Encausse et d'Aspret, et enfin un four à chaux.

produits de toute nature — Voici la nomenclature des revenus de toute nature: 1° animaux reproducteurs et d'engrais; 2° châtaignes; 3° bois des coupes affouagères et extraordinaires; 4° la chaux; 5° pierre à bâtir; 6° vernes; 7° légumes et fruits.

chemins — Des chemins communaux bien empierrés conduisent aux 4 communes voisines et à un hameau.

ponts — Le seul pont sur le Roussec pour communiquer avec Encausse fut fait en bois en 1830 sous l'administration municipale de M. Lassère; il fut refait en bois encore en 1872 sous la même administration. Antérieurement à 1830, il y avait une passerelle formée de 2 pièces de bois, fort dangereuse quand on devait faire passer des veaux pour les conduire au marché; aussi ne s'en servait-on qu'au grand besoin, préférant passer à gué au risque de se mouiller les pieds, mais probablement pas les bas; enfin il y a un autre pont petit, en pierre, sur le ruisseau qui vient d'Aspret.

communications avec les chefs-lieux d'arr.t et de départt. — La route d'intérêt commun n° 57 de Cazaunous à Valentine est prise par le vaqueyra à 10 mètres du pont en pierre dont il vient d'être parlé, et conduit à Valentine, d'là à St Gaudens par la route départementale, n° 9 dite de Noire dame de Bazert, et enfin au chef-lieu d'arrondissement et au chef-lieu de département

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES HAUTE-GARONNE PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

par la route nationale, n° 117 bis et Bagnères à Toulouse.

voitures — La commune ne possède ni voiture ni diligence publiques, mais elle compte une voiture particulière et 6 jardinières appartenant à des particuliers. La foire d'Aspet, St Gaudens, St Béat et Arbet, dépendant Régades d'un avoir.

mesures — Les mesures locales en usage sont celles autorisées par la loi du 4 juillet 1837, et rendues obligatoires à partir du 1er janvier 1840. On doit cependant citer bien de mesures que : 1° une mesure de terre pour 7a 11, 2° une canne de bois au lieu de doire 3 stères ; 3° une mesure de blé, 9 châtaignes 8 et un boisseau au lieu de 2 litres de blé, 4 châtaignes 8 et 12 litres ; 4° un pégot et un quart de vin au lieu d'un litre et demi litre, 5° un pan d'étoffe au lieu de 0m 75 ; 6° la livre pour le kilo ; 7° enfin écu et pistole pour 5 et 10 francs.

IV

Etymologie — L'étymologie probable du nom de Régades, d'après Son Eminence le cardinal Desprez en journée pastorale le 25 juin 1877, viendrait de Regalis, c'est-à-dire successeur du roi, titre qui dut lui faire obtenir le baron qui avait l'église tout près du château, et dans laquelle il se rendait pour assister aux offices. La tradition nous dit que l'église de Régades porte le titre de baronie. D'après certains auteurs, Régades autrefois aurait porté le nom de Razigadis, ce qui n'est guère admissible.

Au point de vue civil Régades, antérieurement à 1789, appartenait au Comminge, et dépendait de la Châtellenie d'Aspet et dépendait de l'archiprêtré d'Aspet au point de vue ecclésiastique.

biens de l'église — D'après un cahier de 1778, cahier qui est encore dans la maison de Mr Fabien Soulé, célibataire, les biens de l'église se composaient de 2 champs, dont le fermage de ladite année s'élevait à 39 mesures de blé et 18 mesures de carraou (maïs). La même pièce manuscrite mentionne que lesdits fermes, la une restée aux mêmes cultivateurs, l'autre passée à différentes personnes, s'élevait à plus d'un tiers la seconde année. Ledit cahier, quoique non épuisé, se tait ensuite sur le rendement des années suivantes. Comme bien appartenant encore à l'église, ce manuscrit ajoute qu'il y avait un bois sans détermination de forme ni contenance.

Eglise — La primitive église de Régades et partant du village, étaient bâtis entre le château du lieu et le village d'Encausse. Ce qui le prouve c'est que : 1° On y a trouvé, en labourant, les fondations des murs ; 2° Un chemin partait du château et allait de ce côté (ce chemin porte encore le nom de Rio de l'église, du latin via ; 3° enfin ce qui vient encore à l'appui, c'est que le chemin qui part de la fontaine dite du Barragé, se dirige de ce côté, et par conséquent entre opposé du village actuel.

L'église existante fut entamée en 1840 par les diligences de Mr Maurezin, curé de Régades desservant d'Aspet ; en 1860, elle fut agrandie et le sanctuaire gracieusement recouvert à voûte triangulaire (il avait la forme carrée avant) par les soins de Mr Brum, prêtre actuel de Régades. Les cloches aussi fut presque totalement recouvert et déposé en flèche, au lieu de la plate-forme qu'on lui avait laissée en 1840. En 1860, sur 3 cloches, la plus petite restait à refondre ; elle datait de 1777. La fabrique de ladite église a toujours existé depuis la fondation de cette dernière.

ancien autel de S. Gaudens

Court lambris, sans flèches, est l'ancien maître autel de l'abbaye de S. Gaudens, d'une sculpture sur bois du XII siècle, représentant à droite le portement de la Croix, et à gauche la dernière scène de J.-C.; 12 petites statuettes de 0m30 de hauteur, dont 4 sont l'œuvre d'un artiste fini, sont placées symétriquement de chaque côté, et ajoutent beaucoup à la richesse de ce travail. L'église possède en outre 6 chandeliers de S. Gaudens achetés en même temps. Sous la sagesse de l'administration fabricienne en 1840, qui n'autorisa pas la mise en vente d'une coupe extraordinaire forcée qu'elle n'avait pas vu de l'ambigu et dont le produit devait être employé à l'acquisition d'un autel en marbre, ce chef-d'œuvre allait devenir alors la proie des flammes, comme antérieurement l'avaient été les 4 colonnes en bois qui le faisaient porter; 2 de ces colonnes portaient de chaque côté de l'autel, et les 2 autres étaient plus rapprochées de niches, et toutes les 4 se réunissaient en couronne au-dessus du tabernacle. Quelques aveugles sur la beauté de l'art, les firent brûler sans cimetière, ne les jugeant pas dignes d'une restauration. Animés du même trait d'esprit en 1840, ou tenta, par le produit de la coupe susmentionnée, d'acheter un autel de 8 à 900f. Heureusement la commune et la fabrique furent sans ressources et l'autorité supérieure refusant la coupe antiépée, l'autel resta tel, tout délabré jusqu'en 1860, époque à laquelle M. Bruno, le fit réparer par l'artiste de Cio-d'Urgel (Bte Garonne) moyennant 300f. Ce travail ne coûtait 3000f à la fabrique avant de le restaurer; la dite fabrique se trouve plus clairvoyante que celle de 1840; cette dernière aurait été fort aise de s'en débarrasser pour loger la plus minime. La dorure de cet autel est si bien conservée, qu'on la dirait d'hier. Toute la richesse de cette église consiste comme on le voit sans cet autel.

caveau. Le mur de nef au N. donne d'abord entrée au baptistère, et à la suite se trouve, en forme de chapelle, le caveau du père du dernier baron; peint en noir jusqu'à la hauteur de 1m50, le reste est artistement décoré en moulage de plâtre blanc formant guirlandes. L'absence d'aucune inscription met dans l'impossibilité de connaître la légende; la tradition rapporte seulement que la bande noire extérieure qui était autour de l'église et qu'on fit disparaître par le crépissage en 1840, était le signe de deuil d'un baron.

Une pierre angulaire du mur du S.-O. en marbre un peu jaunâtre, à 1m30 du sol, d'une épaisseur de 0m30, d'une largeur de 0m35 et d'un mètre de longueur porte cette inscription [illegible] 1589 en chiffres arabes assez mal faits.

J'ai omis de dire qu'à la suite du caveau, se trouve la chapelle des barons où personne plus ne pouvait entrer. Aujourd'hui c'est la chapelle N. Dame où se trouve l'antique statue de la Ste Vierge assise sur un trône massif, tenant sur les genoux l'enfant Jésus; leurs figures sont grotesques, mais surtout celle de divin enfant aux jambes inégales et tenant un livre à la main gauche. L'un et l'autre ont la couronne. Elle n'est pas avec la scie qu'on a aplani le bois pour asseoir la statue, c'est une

une hache ou tout autre instrument tranchant, et pareillement a été travaillé le socle. La tradition rapporte qu'un mouton, toutes les fois qu'on conduisait paître le troupeau dans la montagne dite du Pleich ou même dans les environs, quittait ses parcils et allait gratter sur les décombres romains du haut de cette montagne, et desquelles il y a encore partout tantôt. L'innocente bête s'occupait avec une telle ténacité et d'une manière si soutenue qu'elle maigrissait sensiblement, et n'abandonnait son occupation qu'lorsque le berger l'y contraignait par la force. Cela attira l'attention d'autres qui, par curiosité ou par inspiration, uniterent le monde, et à force de travaux découvrirent ladite statue qu'ils portèrent à Encausse d'abord. Elle fut retirée du maison des bergers et placée dans l'église du lieu d'où elle sortit elle-même, dit toujours la tradition, et fut retrouvée sur le chemin d'Encausse à Régades. Rapportée dans ladite église, elle en sortit de nouveau et fut retrouvée dans le même chemin, mais plus avancée qu'la 1re fois du coté de Régades. Les suites de l'opérations chaque fois que la statue était rapportée à l'église d'Encausse. A ces signes on comprit qu'elle appartenait à la commune de Régades; elle fut transportée dans l'église dudit lieu, et son désir semblait ainsi avoir été satisfait, attendu qu'elle n'en est jamais sortie. Aujourd'hui Encaussiens ouvrir une souscription volontaire, qui se monte déjà à 800f pour construire la chapelle du haut du Pleich où cette statue aurait été retrouvée miraculeusement.

municipalité écrits et parchemins

La 1re municipalité, d'après un cahier conservé dans la mairie de Mr. Soulé Fabien, petit-fils d'un ancien maire, date du 17 xbre 1788. La plus importante délibération, que relate ledit cahier, est celle du 8 février 1790. Cette assemblée s'était en vertu du décret du 14 xbre 1789 pour l'élection d'un maire et de 2 adjoints; elle était composée de 80 hommes y compris le Baïdan et le Baron, et enfin de 40 femmes. De l'urne de cette élection en sortit 15 suffrages pour Bertrand Demausse, et 12 pour Bertrand Dessens. Ces 2 fut élu et prêta serment de fidélité à la loi, au roi et de maintenir de tout son pouvoir la constitution et de bien remplir ses fonctions. A la même séance Caïsson et Soulé furent nommés adjoints. Enfin le même cahier renferme le résumé du décrets du 22 7bre 1789.

Dans la même maison se sont trouvés: 1° deux décrets au siège pour corps et clôtures du 8 février 1782 et l'autre du 30 avril 1742, 2° une publication du dimanche 5 juin 1768 pour que chaque propriétaire fournit sa déclaration des biens possédés; 3° une route du 13 mai 1748. Sur parchemins: 1° un contrat de mariage passé à St Girons le 1 août 1781 entre St Justin de Seillan et Rose de Dement; 2° un exploit d'huissier du 20 avril 1758, d'après un jugement de Pamiers, confirmant une route du 9 7bre 1729; 3° une ordonnance du 6 mai 1781

Honor

idiom
chan
mau

Dans la maison de Mr Lasserre Terre de Bouvait une pièce de 1648, contenant un plaid de la commune avec le baron. Ce plaid sans doute fut repris en 1781, attendu qu'une note du Procureur de la communauté de Régades de cette année 1781 demande les pièces nécessaires pour plaider contre le baron : 1° Le denombrement rendu à Toulouse 7 mai 1624, tiré de la trésorière de Toulouse ; 2° Deux denombrements rendus à Toulouse en août 1540 et 1554 ; 3° un autre de 1612, 1609 et 1670 fournis à Toulouse également ; 4° un autre enfin fourni à Montauban en 1667. Le procès de ce nouveau procès, terminé en 1783, se soldera le 29 janvier 1784. Le maire d'alors, Dencausse (aujourd'hui maison Lasserre,) fit 16 voyages à Auch en 1781 pour 48 lieues, et 8 à St Gaudens pour 8 lieues ; en 1782, il fit 28 jours de voyages qui se montèrent à 84 lieues ; 28 jours de voyage à St Gaudens pour 28 lieues et 2 à Auch pour 28 lieues en 1788.

Honorabilités

Les seuls hommes dont la mémoire ait été conservée sont : A. S. d'Encausse, dernier baron du Château, mort célibataire à St Gaudens à l'âge de 120 ans chez Robert, parent de Mr Robert Guisto actuel. Ce baron était riche de 80 000 livres de rente annuelle, il tenait 50 mules ou poulains ; il avait un colombier de mieux peuplé.

Robert, chez qui mourut le baron avait épousé la servante de ce dernier, et comme il était ambitieux, pour ne point intriguant, il fit servir ses projets par un homme de Régades qui allait tirer aux heures indues des coups de fusils aux fenêtres et autour du château pendant les ténèbres nuits. Le baron dépossédé, sans parenté et sans parents chez lui se fit garder pendant quelque temps par 2 hommes d'Encausse, mais qui ne remplaçaient pas assidûment chaque fois pour raison de santé ou de mauvais temps. A la fin il céda aux instances de Robert qui l'engageait à se retirer chez lui à Verille uniquement pour lui conserver des jours, et non peut-être pour posséder la grenouille, comme on le dit. Au passage des Anglais, dit-on, la batterie de cuisine, qui était en argent, fut portée, dans une paillasse, par 4 hommes forts, du château dans la maison Lasserre, ainsi que quelques meubles. Quelques mois après, Robert alla tout chercher et le château fut démoli après 1789.

B. Mr Dulac, curé constitutionnel, résidant à Pagessous et à la fin curé de Régades et d'Espat ; ces 2 dernières communes étaient desservies par son vicaire. Mr Dulac survécut à la Révolution (à l'exemple de quelques autres) en retractant son acte et prêtant serment. Avant d'aller mourir en retraite à Montréjeau, il laissa des deux légataires de la dotation du bureau de bienfaisance.

Idiomes, chants mœurs.

L'idiome gascon, encore corrompu par le baragouin, est le seul usage dans l'école, à l'église et au presbytère. Le chant est détestable dans la forme et comme tout chant sans principe ni étude. Le chant patriotique, ce qui est toute dire, est presque inconnu à Régades. Bien des personnes acquièrent les mœurs par l'usage immodéré du vin et l'abrutissement de l'ivresse ; c'est fâcheux qu'une industrie, pendant les longues veillées d'hiver, ait sa place dans la famille, en mieux moraliser le charme

Mœurs

de la lecture : apart cela les personnes sont douces, dévouées, serviables et assez unies ; sans rancune le lendemain d'une lutte électorale ou d'une scène.

culte - habits. Le culte catholique est le seul pratiqué. Le costume simple des hommes consiste sous la casquette, le béret béarnais et surtout le chapeau de paille pendant toute la saison chaude ; pantalon, gilet, blouse ou tricot façonné plutôt que neste guêtres en drap au lieu de bas ; sabots grossiers ; pour les cérémonies, il revêt le chapeau, le veston ou paquette, le pantalon et souliers ou bottes plutôt à cause des fréquents voyages ou tournées qu'ils sont obligés de faire pour le placement et les mouvements de bois. Le costume ordinaire des femmes comprend le mouchoir et le large chapeau de paille pendant l'été seulement, le manteau et cotillon ou robe, bas et sabots façonnés ; pour les jours de parade, la jeune fille coiffe aujourd'hui le bonnet pour le chapeau, un caraco ou la casaque, robe traînante, bas façonnés et bottines pendant que la bonne vieille ajoute des mouchoirs tant sur la tête qu'au dos, ou suivant la saison, le capuchon blanc en beau molleton, robe ou mieux cotillon, bas, souliers plats, et en hiver, sabots ~~en paille~~ vernis.

Alimentation. L'alimentation des Ossaes est limitée aux pains de froment surtout, et peu de celui de maïs, pain qu'on cuit dans chaque famille ; aux châtaignes pendant la moitié de l'année ; aux pommes de terre ; au vin ; aux fruits divers presque pendant toute l'année, aux haricots ; aux fèves tendres pendant 2 mois environ ; aux viandes salées de cochon, d'oie, de dindon, de canards, et rarement on a recours à la boucherie.

monuments. Comme monument antique, à l'église déjà nommée, se rattache une maison particulière, dite de Jessens de Choie, qui avait servi de forteresse en dehors, ce qu'il prouve, ce sont 2 meurtrières ou créneaux à 2 m. du sol, et les murs solidement établis du roc. Il existe une autre maison, dite de Bason de Bagnonbe, construite avec les démolitions du château féodal ; la porte d'entrée de ladite maison est faite avec 6 portes de marbres, artistement travaillés et un peu sculptés ; le bas est en saccharoïde d'une seule pièce, en forme de corniche, le haut d'une seule pièce aussi est d'un jaune-tendre et d'un vert parfait ; les côtés sont synéchiquement élevés sur des barres : 2 conglomérats, 2 blancs, 2 jaunâtres.

Enfin nous ne saurions passer sous silence la montagne de St Ste du Pleich, non seulement intéressante comme point de vue, mais surtout parce que sur le point culminant de cette montagne gisent encore quelques pans d'un ancien monument ou château féodal du XI siècle, d'après les documents trouvés à Lucausse. Dans la 5e partie de N.O. de ces masures (la seule partie du reste qui soit bien conservée) forme en bas un rectangle de 14 m. de large sur de 8 O. sur 6 m. de longueur sur le N. E. et d'une hauteur de 4 m. environ et semble avoir été chapelle du château fort, attendu que les murs existants forment voûte à style roman. Ces murs, très épais à leurs bases, comme d'ailleurs tous les autres, ont plus d'un mètre d'épaisseur, forment sur toute leur longueur des escaliers en amphithéâtre et comme devant se réunir en un seul mur sur la

C'est là ce qui fait trouver l'abbaye plus haut décrite. A la suite d'une espèce de chapelle, les murs tout peu élevés, avec du N.O d'ailleurs tout délabrés et formant un rectangle de 50 mètres de long du côté du S. Enfin, après le mur du château et toujours du côté du midi, et sous un bas-fond que forme naturellement le versant de la montagne, se trouve dessiné un jardin soutenu par des rochers placés là par nature et rarement on s'aperçoit que la main d'homme y a opéré. Il y a 60 ans environ ce jardin présentait encore alors la forme de la culture et ne renfermait que du gazon, remplacé aujourd'hui par diverses productions ou essences d'arbres. Les personnes qui l'avaient vu à cette époque (M. Dessens ex-instituteur vivant encore) disent qu'il s'appelait le jardin de l'amour. Pour ne finir, il faut savoir que ces masures dites château font l'Encausse n'appartiennent pas toutes à cette localité, attendu qu'une issue est faite entre la chapelle et la route, et d'autre Encausse d'en Régades, et donne la chapelle à cette dernière, ce qui expliquerait la désertion de l'abbaye de l'église d'Encausse.

archives com.les Les archives communales conservées et faisant suite (délibérations, budgets, plan et matrice) datent de 1850, il n'y a que les registres de l'état civil qui commencent à 1799. Il n'existe pas à la connaissance de personne des ouvrages ni de monographie écrits sur la commune.

Annexe IV

Le 1er instituteur de Régades fut M. Lacombe vers 1800, il professait chez ceux du Gris, et antérieurement à cette date on allait ailleurs. Il fut remplacé par un certain Courteau, réfractaire, qui trouvait moyen de faire l'école tout en veillant à sa sûreté; tantôt même il allait exercer des fonctions dans les communes étrangères pendant quelques semaines. En même temps fonctionnait que ce dernier, parut une institutrice de Pointis-Inard qui enseignait chez ceux de Chic, et environ 2 ans après elle une autre du Cap des Cazaux de Malbèze. Enfin en 1850, vers Antoine d'Encausse fut le 1er titulaire, nommé par le comité, jusqu'en 1847, au mois de 9bre, époque à laquelle il fut remplacé par M. Dessens (déjà nommé) qui a occupé le poste jusqu'à sa retraite en 1882. Du 1er 9bre 1882 date ma nomination ici.

Les besoins de l'école sont nombreux à tel point que tout est à refaire, local et mobilier; il n'y a de valables que les cartes concédées qui sont dans un bon état.

La fréquentation est très-irrégulière, causée uniquement par les besoins des travaux agricoles. Outre cette fréquentation très-irrégulière, il y a encore ceci. Chaque fois que l'enfant se présente à la classe du matin ou du soir, c'est par exception qu'il reste à l'école jusqu'à la fin de la classe. Le plus souvent il la quitte après avoir eu sous les ordres de son père et mère, pour aller à la garde des animaux (vaches, moutons, cochons) ou bien pour aller aider ses parents. Il n'y a que la saison d'hiver qui voit chaque enfant rester du commencement à la fin de la

classe l'instituteur doit céder, dans quoi il prirait en refusant d'assister une autre fois à l'école, et dans ce cas mêm vaut certainement une fréquentation de quelques moments que de longues absences. A ces deux absences, il faut ajouter celles qui sont totales et qui atteignent une moyenne de 5 mois et 20 jours.

L'instruction est cependant dans un état assez normal: tous les conscrits de la dernière année sont lettrés, et sur 2 conjoints, pas un non plus n'a été empêché de signer son acte pour ne pas savoir.

Les institutions scolaires, bibliothèques, caisse des écoles, caisse d'épargne scolaire se sont bientôt remarquer par leurs absences, malgré les démarches réitérées de l'instituteur auprès de la municipalité qui sera sourde et aveugle, dit-elle, jusqu'à ce qu'elle ait réuni les fonds nécessaires à la construction d'une école, vient les plan et devis sont au Ministère. Les particuliers et les parents non plus ne sont pas mieux disposés, car l'instituteur est obligé de balayer à la craie, son balais, & aucune cotisation entre les élèves est impossible.

Régades, le 21 ~~avril~~ juin 1886

L'instituteur

Nota. J'avais omis de parler des fontaines communales:
1° La fontaine du fond du village donnant un moyenne 5 litres à la minute;
2° celle de Barraggé donnant 10 litres à la minute;
3° celle enfin du haut du village, dite de la place, donne 8 litres à la minute pendant 5 mois de l'année, mais qui pendant la saison chaude reste à sec.